147 1% sear celtaines dépenses de publicife (CGL, art. 302 bis RA) au taux de 15 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	В	DÉCOMPTE DES TAXES ASSIMILÉ	Net à payer		
Taxe sur les retransmissions sportives (CGI, art. 300 bis ZT) au taux de 5 %  Taxe sur les excidentes de provision des entreprises d'assurances de dommages (CGI, art. 235 let X)  Taxe sur les excidentes de provision des entreprises d'assurances de dommages (CGI, art. 235 let X)  Taxe sur les conditions de provision de la parte variable de de la parte forintaire)  Countitution peque au portis de fANSP (ex-NIPES) (CGI, art. 1600 octobreles)  Taxe due per la concessionnaire d'authonises (CGI, art. 1600 octobreles)  Taxe due per la carconssionnaire d'authonises (CGI, art. 1600 octobreles)  Taxe due per la carconssionnaire d'authonises (CGI, art. 1600 octobreles)  Confribution à Taudoniseur poulité coverdoireme audiorissuelle (CGI, art. 1606 octobreles)  Confribution à Taudoniseur poulité (ex-relevance audiorissuelle) (CGI, art. 1606 octobreles)  Confribution à Taudoniseur poulité (ex-relevance audiorissuelle) due part els bucurs d'appareils (CGI, art. 1606 octobre (CGI, art. 1606 octobre et al. 1600 octobreles à l'accidente d'allonises (CGI, art. 1606 octobre et al. 1600 oc	47		Base imposable	4213	
Taxe sur les excédents de provision des entreprises d'assurances de dommages (CCI, art. 235 ter X) 4238 (100 100 100 100 100 100 100 100 100 10			·		
Section   Continuo					
53 Taxe sur la contraction periore au profit de l'ANSP (eschiPES) (CGI, art 1900 des parte ve publicate d'Instance de la partie verification periore au profit de l'ANSP (eschiPES) (CGI, art 1800 activicies) 4222 de Cartification perigra au profit de l'ANSP (eschiPES) (CGI, art 1800 activicies) 4222 de Cartification perigra au profit de l'ANSP (eschiPES) (CGI, art 1800 activicies) 4222 de Cartification perigra au profit de l'ANSP (eschiPES) (CGI, art 1800 activicies) 4221 de Cartification à l'autorisate public (ex-redevance autorisate) (CGI, art 1800 activicies) 4221 de Cartification à ribusion publication profit de l'autorisate publication de l'autorisate publication de l'autorisate publication à ribusion publication à ribusion publication de l'autorisate à l'autorisate à d'autorisate à d'a	49				
Contribution perçue au profit de l'ANSP (ex INPES) (CGI, art 1809 octovicies)  Abortire du par les concessornames d'autoroutes (CGI, art 302 ba ZB)  (7.32 e pour 100th (m) Nec concessornames d'autoroutes (CGI, art 302 ba ZB)  (7.32 e pour 100th (m) Nec concessorname par les DoNNI  (cf. ficthe de cactul aut in eat wextignost) (autorité (CGI, art 1603 et stulv)  (cf. ficthe de cactul aut in eat wextignost) (cf. ficthe de cactul autorité (CGI, art 1604 et stulv)  (cf. ficthe de cactul autorité (CGI, art 1604 et stulv)  Taxe sur la diffusion en vidéo physique et en ligne de contenus audiovisuels à titre onéreux  (CGI, art 1605 exclubres SI)  — au tlaux de 2 %  — au tlaux de 10 %  Taxe sur la diffusion en vidéo physique et en ligne de contenus audiovisuels à titre gratuit  (CGI, art 1605 exclubres SI)  — au tlaux de 10 %  — au tlaux de 2 %  — au tlaux de 10 %  — au tlaux de 2 %  — au tlaux de 10 %  Taxe sur la publicité diffusée par vois de radiodiffusion sonore et de télévision (CGI, art 302 bis KD)  4214  Taxe sur la publicité diffusée par vois de radiodiffusion sonore et de télévision (CGI, art 302 bis KD)  4215  Taxe sur la publicité diffusée par les chaînes de télévision (CGI, art 302 bis KD) su tlaux de 0.5 %  4226  4226  4226  4226  4227  Taxe sur la soutification et la chaîne de télévision (CGI, art 302 bis KD) su tlaux de 0.5 %  4226  4226  4226  4226  4226  4227  4227  4227  4228  4229  4229  4220  4220  4220  4220  4220  4221  4220  4220  4221  4220  4220  4220  4220  4220  4220  4220  4220  4220  4221  4220  4220  4220  4220  4221  4220  4	50				
to the part for concessionnaire of authorouse CCII, at 100 ptp.  (7.3.5 e part for concessionnaire of authorouse past set DAM)  (7.3.5 e part (100 km) files concern past set DAM  (7.3.5 e part (100 km) files concern past set DAM  (7.3.5 e part (100 km) files concern past set DAM  (7.3.5 e part (100 km) files concern past set DAM  (7.3.5 e part (100 km) files concern past set DAM  (7.3.5 e part (100 km) files concern past set DAM  (7.3.5 e part (100 km) files concern past set DAM  (7.3.5 e part (100 km) files set part (100 km) fi	53	Taxe sur les huiles alimentaires (CGI, art 1609 vicies) [ne concerne pas les DOM]			
Section   Contribution of Paul Section   Recommendation   Contribution of Paul Section   Contribution   Con	54	Contribution perçue au profit de l'ANSP (ex-INPES) (CGI, art 1609 octovicies)		4222	
Contribution a l'audicivisuel problètic des redevance audiovisuelle) due par les loueurs d'appareils (CGI, art. 1605 et auxiv.)  Tave sur la diffusion en vido physique et en ligne de contenus audiovisuels à thre onfreux (CGI, art. 1605 eschecies B)  — au taux de 2 % — au taux de 10 % — au taux de 2 % — au taux de 10 % — au taux de 10 % — au taux de 2 % — au taux de 10 % — au taux de 2 % — au taux de 2 % — au taux de 10 % — au taux de 2 % — au taux de 10 % — au taux de 2 % — au taux de 2 % — au taux de 2 % — au taux de 10 % — au taux de 2 % — au taux de 10 % — au taux de 2 % — au taux de 2 % — au taux de 10 % — au taux de 2 % — au taux de 10 % — au taux de 2 % — au taux de 10 % — au taux de 2 % — au taux de 2 % — au taux de 2 % — au taux de 10 % — au taux de 2 % — au taux de 2 % — au taux de 2 % — au taux de 10 % —	55			4207	
Taxe sur la diffusion en video physique et en ligne de contenus audiovisuels à titre onéreux (CGL, art 1009 aexdecies B)  9	56				
CGI, art 1009 sexdecies B)	57				
Taxe sur la diffusion en video physique et en ligne de contenus audiovisuels à titre gratuit (CGI, art 160) excédeceis d'incident et l'incident et l'inciden					
Taxe sur la diffusion en video physique et en ligne de contenus audiovisuels à titre gratuit  (CGI, art 1609 sexdecies B)  - au taux de 2 %  - au taux de 2 %  1 Taxe sur la publicité diffusée par voie de radiodiffusion sonore et de télévision (CGI, art 302 bis KD)  4299  1 Taxe sur la publicité télévisée (CGI, art 302 bis KD)  4214  225 Taxe sur la publicité télévisée (CGI, art 302 bis KD)  4215 Taxe sur la publicité télévisée (CGI, art 302 bis KD)  4226 Taxe sur la publicité télévisée (CGI, art 302 bis KD)  4227 Taxe sur la publicité télévisée par les chaines de télévision (CGI, art 302 bis KG) au taux de 0.5 %  4225 Taxe sur la cace des huisciers de justice  (CGI, art 302 bis KH) au taux de 1.3 %  1 Taxe sur les services fournis par les opérateurs de communication  64 electronique  (CGI, art 302 bis KH) au taux de 1.3 %  1 Taxe sur les embarquements ou débarquements de passagers en Corse  (CGI, art 1599 vices) (LS7 et par passager)  1 Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers  8 de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle (CGI, art 1609 Base imposable  4 204 Contribution sur les activités privées de sécurité (CGI, art 1609 quintricies)  7 Les ut laux de 0.4 %  - au taux de 0.6 %  7 Taxe de risque systémique (CGI, art 225 ter ZE) au taux de 0.14 %  8 Base imposable  4 289  2 au taux de 0.6 %  7 Taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (CGI, art 1609 quintricies)  7 Les varies entre sur les films professionnelle dans les métiers  8 Base imposable  4 289  8 Base im	59	– au taux de 2 %	Dana immanalita	4229	
(CGI, art 1609 exclose B)  - au taux de 2 %  - au taux de 10 %  13 Taxe sur la publicide diffusée par voie de radiodiffusion sonore et de télévision (CGI, art 302 bis KD)  14 Taxe sur la publicide diffusée par les chaînes de télévision (CGI, art 302 bis KD)  15 Taxe sur la publicide diffusée par les chaînes de télévision (CGI, art 302 bis KG) au taux de 0.5 %  16 Taxe sur la publicide diffusée par les chaînes de télévision (CGI, art 302 bis KG) au taux de 0.5 %  17 Taxe sur les actes des huissiers de justice  18 Taxe sur les services fournis par les opérateurs de communication  18 Taxe sur les services fournis par les opérateurs de communication  18 Taxe sur les services fournis par les opérateurs de communication  19 Taxe sur les services fournis par les opérateurs de communication  19 Taxe sur les services fournis par les opérateurs de communication  19 Taxe sur les embarquements ou débarquements de passagers en Corse  19 Taxe sur les embarquements ou débarquements de passagers en Corse  19 Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers  10 Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers  10 Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers  10 Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers  10 Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers  11 Les ordres anualises dans le cadre d'opérations à haute fréquence (CGI, art 1609 quintricies)  12 Les de risque systémique (CGI, art. 235 ter ZE) au taux de 0,141 %  13 Taxe de risque systémique (CGI, art. 235 ter ZE) au taux de 0,141 %  14 Taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (CGI, art. 235 ter ZE)  15 Taxe de risque systémique (CGI, art. 235 ter ZE) au taux de 0,141 %  16 Contribution due par les gestionnaires des réseaux publicies délectricité (CGCT, art. L. 2224-31 l bis)  17 Taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (CGI, art. 235 ter ZE)  18 Taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (CGI, art. 23	60	– au taux de 10 %	Base imposable	4228	
Base imposable   4299					
4299   Care sur la publicité diffusée par voie de radiodiffusion sonore et de télévision (CGI, art 302 bis KD)   4214   Care Sur la publicité diffusée par les chaînes de télévision (CGI, art 302 bis KD)   4225   Care sur la publicité diffusée par les chaînes de télévision (CGI, art 302 bis KG)   4225   4225   4225   4226	60A	– au taux de 2 %	Dese immedable	4298	
Taxe sur la publicité télévisée (CGI, art 302 bis KA)  Taxe sur la publicité diffusée par les chaînes de télévision (CGI, art 302 bis KG) au taux de 0,5 %  Taxe sur les actes des huisiers de justice (CGI, art 302 bis YI, 14,89 € par acte)  Taxe sur les excives fournis par les opérateurs de communication electrorique (CCI, art 302 bis KH) au taux de 1,3 %  Taxe sur les embarquements ou débarquements de passagers en Corse (CGI, art 1599 vicies) (4,57 € par passager)  Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocyde (CGI, art 1699 sexvicies) au taux de 0,75 %  18 Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocyde (CGI, art 1609 sexvicies) au taux de 0,75 %  18 Taxe pur les ordres annules dans le cadre d'opérations à haute fréquence (CGI, art. 235 ter ZD bis)  Contribution sur les activités privées de sécurité (CGI, art. 1609 quintricies)  10 — au taux de 0,6 %  10 — au taux de 0,6 %  11 — au taux de 0,6 %  12 — au taux de 0,6 %  13 — au taux de 0,6 %  14 — au taux de 0,6 %  15 Taxe de risque systémique (CGI, art. 235 ter ZE) au taux de 0,141 %  16 Base imposable  17 — contribution due par les gestionnaires des réseaux publics d'électricité (CGCT, art. 1.2224-31 l bis)  18 Taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (CGI, art. 235 ter ZF)  19 Contribution de solidarité territoriales (CGI, art. 302 bis ZC)  10 Imposition forfaitaire sur les pylones (CGI, art. 1519 A)  10 Taxe sur les écliennes maritimes (CGI, art. 1519 B)  11 Prélèvement sur les films pornographiques ou d'incitation à la violence et sur les représentations hétàriales à caractère pornographique (CGI, art. 245 ter ZE bis) au taux de (CGI, art. 245 ter ZE bis) au taux de (CGI, art. 245 ter ZE bis) au taux de (CGI, art. 302 bis WC)  12 Redevance sanitaire d'abattage (CGI, art. 302 bis S à 302 bis W)  13 Redevance sanitaire de permière mise sur le marché des produits de la pêche ou	60B	– au taux de 10 %	Base imposable	4299	
Taxe sur la publicité diffusée par les chaînes de télévision (CGI, art 302 bis KG) au taux de 0,5 %  4225  Axe sur les actes des hussiers de justice (CGI, art 302 bis Y) (14,89 € par acte)  Taxe sur les services fournis par les opérateurs de communication delectronique (CGI, art 302 bis KH) au taux de 1,3 %  Reservices fournis par les opérateurs de communication delectronique (CGI, art 302 bis KH) au taux de 1,3 %  Redevance sanitaire de brandische de sordien aux collectivités territoriales (CGI, art 1609 hoise) (4,67 € par passagers)  Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle (CGI, art 1609 sexvices) au taux de 1,75 %  Taxe pour le développement des la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle (CGI, art 1609 sexvices) au taux de 1,75 %  Taxe sur les ordres annulés dans le cadre d'opérations à haute fréquence (CGI, art. 235 ter ZD bis)  Contribution sur les activités privées de sécurité (CGI, art. 1609 quintricies)  - au taux de 0,6 %  Taxe de risque systémique (CGI, art. 235 ter ZE) au taux de 0,141 %  Base imposable  4288  Base imposable  4289  Base imposable  4240  Contribution due par les gestionnaires des réseaux publics d'electricité (CGCT, art. L 2224-311 bis)  4236  Contribution de solidanté territoriale (CGI, art. 302 bis ZC)  Imposition forfaltaire sur les pylônes (CGI, art. 1519 A)  13 Taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (CGI, art. 235 ter ZE)  14 Imposition forfaltaire sur les pylônes (CGI, art. 1519 B)  Prétèvement sur les films pornographiques ou d'incitation à la violence et sur les représentations théâtrales à caractère pornographique (CGI, art. 302 bis XB) (2GI, art. 235 ter ZE bis) au taux de Base imposable  4252  4264  Redevance sanitaire de découpage (CGI, art. 302 bis S à 302 bis W)  Redevance sanitaire de découpage (CGI, art. 302 bis S à 302 bis W)  Redevance sanitaire de première mise sur le marché des produits de la pêche o	61	Taxe sur la publicité diffusée par voie de radiodiffusion sonore et de télévision	(CGI, art 302 bis K	(D) 4214	
Taxe sur les actes des huissiers de justice (CGI, art 302 bis Y) (14,89 € par acte)  Taxe sur les services fournis par les opérateurs de communication diectronique (CGI, art 302 bis KH) au taux de 1,3 %  Taxe sur les embarquements ou débarquements de passagers en Corse (CGI, art 1599 vicles) (4,67 € par passager)  Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle (CGI, art 1609 servicles) au taux de 0,75 %  Taxe sur les ordres annulés dans le cadre d'opérations à haute fréquence (CGI, art. 235 ter ZD bis) Contribution sur les activités privées de sécurité (CGI, art. 1609 quintricies)  — au taux de 0,4 % — au taux de 0,6 %  Taxe de risque systémique (CGI, art. 235 ter ZE) au taux de 0,141 %  Base imposable  Base imposable  4289  — Taxe sur les résultat des entreprises ferroviaires (CGI, art. 235 ter ZF)  Contribution du par les gestionnaires des réseaux publics d'électricité (CGCT, art. L 2224-31 l bis)  Taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (CGI, art. 302 bis ZC)  Imposition forfaitaire sur les pylônes (CGI, art. 1519 A)  Taxe sur les films pornographiques ou d'incitation à la violence et sur les représentations théâtrales à caractère pornographique (CGI, art. 1605 excies) au taux de 33 %  Taxe pour le financement du fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant contracté des produits structurés (CGI, art. 302 bis R)  Redevance sanitaire d'abattage (CGI, art. 302 bis R)  Redevance sanitaire de découpage (CGI, art. 302 bis R)  Redevance sanitaire de découpage (CGI, art. 302 bis R)  Redevance sanitaire de remière mise sur le marché des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WA)  Redevance sonitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB)  Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB)  Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis	62	Taxe sur la publicité télévisée (CGI, art 302 bis KA)		4201	
Taxe sur les services fournis par les petrateurs de communication electronique (CGI, art 302 bis KH) au taux de 1,3 %  Taxe sur les embarquements ou débarquements de passagers en Corse (CGI, art 1599 vicles) (4,57 € par passager)  Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle (CGI, art 1609 essevicies) au taux de 0,75 %  Taxe sur les ordres annulés dans le cadre d'opérations à haute fréquence (CGI, art. 235 ter ZD bis)  Contribution sur les activités privées de sécurité (CGI, art. 1609 quintricies)  71 — au taux de 0,4 % — au taux de 0,6 %  Taxe de risque systémique (CGI, art. 235 ter ZE) au taux de 0,141 %  Ease imposable  Base imposable  4288  Base imposable  4289  4289  75 Taxe de risque systémique (CGI, art. 235 ter ZE) au taux de 0,141 %  Ease in le résultat des entreprises ferroviaires (CGI, art. 235 ter ZF)  76 Contribution due par les gestionnaires des réseaux publics d'electricité (CGCT, art. L 2224-31 l bis)  77 Taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (CGI, art. 235 ter ZF)  88 ase imposable  4280  4280  4280  4240  60 Imposition forfaliaire sur les pyôfones (CGI, art. 1519 A)  78 Taxe sur les éoliennes maritimes (CGI, art. 1519 A)  79 Taxe sur les éoliennes maritimes (CGI, art. 1519 A)  70 Taxe sur le résultat des monographiques ou d'incitation à la violence et sur les représentations théâtrales à caractère pornographique (CGI, art. 1605 excies) au taux de 30 yant contracté des produits structurés (CGI, art. 235 ter ZE bis) au taux de 30 yant contracté des produits structurés (CGI, art. 235 ter ZE bis) au taux de 30 yant contracté des produits structurés (CGI, art. 235 ter ZE bis) au taux de 40 yant contracté des produits structurés (CGI, art. 302 bis N à 302 bis N)  70 Redevance sanitaire de découpage (CGI, art. 302 bis S à 302 bis W)  71 Redevance sanitaire de première mise sur le marché des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WIA)  72 Redevance sanitaire de transformation des	63	Taxe sur la publicité diffusée par les chaînes de télévision (CGI, art 302 bis KC	6) au taux de 0,5 %	4225	
Electronique   CCI, art 302 bis KH) au taux de 1,3 %   Taxe sur les embarquements ou débarquements de passagers en Corse (CCI, art 1599 vicles) (4,57 € par passager)   Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle (CGI, art 1609 sexvicles) au taux de 0,75 %   Ease un les ordres annulés dans le cadre d'opérations à haute fréquence (CGI, art. 235 ter ZD bis)   4239	64		Nombre d'actes	4206	
Taxe sur les embarquements ou débarquements de passagers en Corse (CGI, art 1599 vicies) (4.57 € par passager)  Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle (CGI, art 1609 sexvicies) au taux de 0,75 %  Taxe sur les ordres annulés dans le cadre d'opérations à haute fréquence (CGI, art 235 ter ZD bis)  Contribution sur les activités privées de sécurité (CGI, art. 1609 quintricies)  1 — au taux de 0,4 %  — au taux de 0,4 %  — au taux de 0,6 %  Taxe de risque systémique (CGI, art. 235 ter ZE) au taux de 0,141 %  Base imposable  4289  Contribution due par les gestionnaires des réseaux publics d'électricité (CGCT, art. L 2224-31 l bis)  Contribution de solidarité territoriale (CGI, art. 302 bis ZC)  Imposition forfaitaire sur les pylônes (CGI, art. 1519 A)  Taxe sur les éoliennes maritimes (CGI, art. 1519 B)  Prélévement sur les films pornographiques ou d'incitation à la violence et sur les erprésentations théâtrales à caractère pornographique (CGI, art. 302 bis XD)  Prélévement sur les films pornographiques ou d'incitation à la violence et sur les représentations théâtrales à caractère pornographique (CGI, art. 302 bis XD)  AAR Redevance sanitaire de découpage (CGI, art. 335 ter ZE bis) au taux de 0,0642 %  Base imposable  4245  ABBase imposable  4250  A246  Base imposable  4251  Base imposable  4262  A247  Base imposable  4264  A268  A269  A269  A269  A269  A260  A269  A26	65	électronique	Base imposable	4226	
de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle (CGI, art 1609 sexvicies) au taux de 0,75 %  Taxe sur les ordres annulés dans le cadre d'opérations à haute fréquence (CGI, art. 235 ter ZD bis)  Contribution sur les activités privées de sécurité (CGI, art. 1609 quintricies)  10	66	Taxe sur les embarquements ou débarquements de passagers en Corse		4204	
Contribution sur les activités privées de sécurité (CGI, art. 1609 quintricies)  - au taux de 0,4 % - au taux de 0,6 %  Taxe de risque systémique (CGI, art. 235 ter ZE) au taux de 0,141 %  Base imposable  4289  75 Taxe de risque systémique (CGI, art. 235 ter ZE) au taux de 0,141 %  Contribution due par les gestionnaires des réseaux publics d'électricité (CGCT, art. L 2224-31 l bis)  4236  78 Taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (CGI, art. 235 ter ZF)  4241  79 Contribution de solidarité territoriale (CGI, art. 302 bis ZC)  Imposition forfaitaire sur les pylônes (CGI, art. 1519 A)  4243  80 Imposition forfaitaire sur les pylônes (CGI, art. 1519 A)  4244  Prélèvement sur les films pornographiques ou d'incitation à la violence et sur les erprésentations théâtrailes à caractère pornographique (CGI, art. 16105 sexies) au taux de 33 %  Taxe pour le financement du fonds de soutien aux collectivités territoriales au part contracté des produits structurés (CGI, art. 235 ter ZE bis) au taux de 0,0642 %  84A Redevance sanitaire d'abattage (CGI, art. 302 bis R) à 302 bis R)  Redevance sanitaire de découpage (CGI, art. 302 bis S à 302 bis W)  85 Redevance sanitaire de première mise sur le marché des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WA)  86 Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WA)  87 Redevance pour agrément des établissements du secteur de l'alimentation hombre d'établissements (4250)	68	de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle (CGI, art 1609	Base imposable	4217	
Taxe sur les écliennes maritimes (CGI, art. 1519 B) Taxe sur les écliennes maritimes (CGI, art. 1235 ter ZE bis) au taux de 20,0642 W  Taxe sur les écliennes maritimes (CGI, art. 302 bis N à 302 bis N à 302 bis N) Taxe sur les écliennes maritimes (CGI, art. 302 bis N à 302 bis N à 302 bis N) Taxe sur les écliennes maritimes (CGI, art. 302 bis W) Taxe sur les écliennes maritimes (CGI, art. 302 bis W) Taxe sur les écliennes maritimes (CGI, art. 302 bis W) Taxe sur les écliennes maritimes (CGI, art. 302 bis W) Taxe sur les écliennes maritimes (CGI, art. 302 bis W) Taxe sur les éclientes (CGI, art. 302 bis W) Taxe sur les écliennes maritimes (CGI, art. 302 bis W) Taxe sur les écliennes maritimes (CGI, art. 302 bis W) Taxe sur les éclientes	69	Taxe sur les ordres annulés dans le cadre d'opérations à haute fréquence (CGI, art. 235 ter ZD bis)  4239			
Taxe de risque systémique (CGI, art. 235 ter ZE) au taux de 0,141 %  Taxe de risque systémique (CGI, art. 235 ter ZE) au taux de 0,141 %  Taxe de risque systémique (CGI, art. 235 ter ZE) au taux de 0,141 %  Taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (CGI, art. 235 ter ZF)  Taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (CGI, art. 235 ter ZF)  Contribution de solidarité territoriale (CGI, art. 302 bis ZC)  Imposition forfaitaire sur les pylônes (CGI, art. 1519 A)  Taxe sur les éoliennes maritimes (CGI, art. 1519 B)  Prélèvement sur les films pornographiques ou d'incitation à la violence et sur les représentations théâtrales à caractère pornographique (CGI, art. 1605 sexies) au taux de 33 %  Taxe pour le financement du fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant contracté des produits structurés (CGI, art. 235 ter ZE bis) au taux de 0,0642 %  Redevance sanitaire d'abattage (CGI, art. 302 bis N à 302 bis N)  Redevance sanitaire de découpage (CGI, art. 302 bis N à 302 bis W)  Redevance sanitaire de première mise sur le marché des produits de la pêche ou de l'aquaculture  Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB) (0,5 € par tonne)  Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB) (0,5 € par tonne)  Redevance pour agrément des établissements du secteur de l'alimentation alimiale (CGI, art. 302 bis WD à WG)		Contribution sur les activités privées de sécurité (CGI, art. 1609 quintricies)			
Taxe de risque systémique (CGI, art. 235 ter ZE) au taux de 0,141 %  Taxe de risque systémique (CGI, art. 235 ter ZE) au taux de 0,141 %  Taxe de risque systémique (CGI, art. 235 ter ZE) au taux de 0,141 %  Taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (CGI, art. 235 ter ZF)  Contribution de solidarité territoriale (CGI, art. 302 bis ZC)  Imposition forfaitaire sur les pylônes (CGI, art. 1519 A)  Taxe sur les éoliennes maritimes (CGI, art. 1519 B)  Prélèvement sur les films pornographiques ou d'incitation à la violence et sur les représentations théâtrales à caractère pornographique (CGI, art. 1605 sexies) au taux de 33 %  Taxe pour le financement du fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant contracté des produits structurés (CGI, art. 235 ter ZE bis) au taux de 0,0,042 %  Redevance sanitaire d'abattage (CGI, art. 302 bis N à 302 bis R)  Redevance sanitaire de découpage (CGI, art. 302 bis S à 302 bis W)  Redevance sanitaire de première mise sur le marché des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WA)  Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WA)  Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB) (0,5 € par tonne)  Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WA) Wa	71	– au taux de 0,4 %		4288	
Contribution due par les gestionnaires des réseaux publics d'électricité (CGCT, art. L 2224-31 l bis)  Taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (CGI, art. 235 ter ZF)  Contribution de solidarité territoriale (CGI, art. 302 bis ZC)  Imposition forfaitaire sur les pylônes (CGI, art. 1519 A)  Taxe sur les éoliennes maritimes (CGI, art. 1519 B)  Prélèvement sur les films pornographiques ou d'incitation à la violence et sur les représentations théâtrales à caractère pornographique (CGI, art. 1605 sexies) au taux de 33 %  Taxe pour le financement du fonds de soutien aux collectivités territoriales aux contracté des produits structurés (CGI, art. 235 ter ZE bis) au taux de 0,0642 %  Redevance sanitaire d'abattage (CGI, art. 302 bis N à 302 bis R)  Redevance sanitaire de découpage (CGI, art. 302 bis S à 302 bis W)  Redevance sanitaire de première mise sur le marché des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB) (0,5 ∈ par tonne)  Redevance pour agrément des établissements du secteur de l'alimentation animale (CGI, art. 302 bis WD à WG)  Nombre distablissements  4250  Nombre distablissements	72	– au taux de 0,6 %	Base imposable	4289	
Taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (CGI, art. 235 ter ZF)  79 Contribution de solidarité territoriale (CGI, art. 302 bis ZC)  10 Imposition forfaitaire sur les pylônes (CGI, art. 1519 A)  11 Taxe sur les éoliennes maritimes (CGI, art. 1519 B)  12 Prélèvement sur les films pornographiques ou d'incitation à la violence et sur les représentations théâtrales à caractère pornographique (CGI, art. 1605 sexies) au taux de 33 %  12 Taxe pour le financement du fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant contracté des produits structurés (CGI, art. 235 ter ZE bis) au taux de 0,0642 %  12 Redevance sanitaire d'abattage (CGI, art. 302 bis N à 302 bis R)  13 Redevance sanitaire de découpage (CGI, art. 302 bis S à 302 bis W)  14 Redevance sanitaire de première mise sur le marché des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB) (0,5 € par tonne)  15 Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB) (0,5 € par tonne)  16 Redevance pour agrément des établissements du secteur de l'alimentation animale (CGI, art. 302 bis WD à WG)  17 Redevance pour agrément des établissements du secteur de l'alimentation animale (CGI, art. 302 bis WD à WG)  18 Autreprise de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB) (0,5 € par tonne)  18 Autreprise de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB) (0,5 € par tonne)  18 Autreprise de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB) (0,5 € par tonne)  18 Autreprise de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB) (0,5 € par tonne)  18 Autreprise de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB) (0,5 € par tonne)  18 Autreprise de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB) (0,5 € par tonne)	75	Taxe de risque systémique (CGI, art. 235 ter ZE) au taux de 0,141 %	Base imposable	4240	
Contribution de solidarité territoriale (CGI, art. 302 bis ZC)  Imposition forfaitaire sur les pylônes (CGI, art. 1519 A)  1 Taxe sur les éoliennes maritimes (CGI, art. 1519 B)  Prélèvement sur les films pornographiques ou d'incitation à la violence et sur les représentations théâtrales à caractère pornographique (CGI, art. 1605 sexies) au taux de 33 %  Taxe pour le financement du fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant contracté des produits structurés (CGI, art. 235 ter ZE bis) au taux de 0,0642 %  Redevance sanitaire d'abattage (CGI, art. 302 bis N à 302 bis R)  Redevance sanitaire de découpage (CGI, art. 302 bis S à 302 bis W)  Redevance sanitaire de première mise sur le marché des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WA)  Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB) (0,5 ∈ par tonne)  Redevance pour agrément des établissements du secteur de l'alimentation animale (CGI, art. 302 bis WD) a WG)  Redevance pour agrément des établissements du secteur de l'alimentation animale (CGI, art. 302 bis WD) a WG)  At242  4244  4245  4246  4245  4246  4250  4250  4250  Avait 1001 de caractère pornographique d'atablissements du secteur de l'alimentation animale (CGI, art. 302 bis WB) (0,5 ∈ par tonne)	76	Contribution due par les gestionnaires des réseaux publics d'électricité (CGCT, art. L 2224-31 l bis)		is) 4236	
Imposition forfaitaire sur les pylônes (CGI, art. 1519 A)  1 Taxe sur les éoliennes maritimes (CGI, art. 1519 B)  Prélèvement sur les films pornographiques ou d'incitation à la violence et sur les représentations théâtrales à caractère pornographique (CGI, art. 1605 sexies) au taux de 33 %  Taxe pour le financement du fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant contracté des produits structurés (CGI, art. 235 ter ZE bis) au taux de 0,0642 %  84A Redevance sanitaire d'abattage (CGI, art. 302 bis N à 302 bis R)  84B Redevance sanitaire de découpage (CGI, art. 302 bis S à 302 bis W)  85 Redevance sanitaire de contrôle de certaines substances et de leurs résidus (CGI, art. 302 bis WC)  86 (CGI, art. 302 bis WA)  87 Redevance sanitaire de première mise sur le marché des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB) (0,5 € par tonne)  88 Redevance pour agrément des établissements du secteur de l'alimentation nombre d'établissements  4249  4250  4264  4275  4286  4297  4298  4299  4290  4290  4290  4250  4250	78	Taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (CGI, art. 235 ter ZF)  42			
Taxe sur les éoliennes maritimes (CGI, art. 1519 B)  Prélèvement sur les films pornographiques ou d'incitation à la violence et sur les représentations théâtrales à caractère pornographique (CGI, art. 1605 sexies) au taux de 33 %  Taxe pour le financement du fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant contracté des produits structurés (CGI, art. 235 ter ZE bis) au taux de 0,0642 %  84A Redevance sanitaire d'abattage (CGI, art. 302 bis N à 302 bis R)  85 Redevance sanitaire de découpage (CGI, art. 302 bis S à 302 bis W)  86 Redevance sanitaire de première mise sur le marché des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WA)  87 Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB) (0,5 € par tonne)  88 Redevance pour agrément des établissements du secteur de l'alimentation animale (CGI, art. 302 bis WD à WG)  4244  88 Redevance sonitaire de des établissements du secteur de l'alimentation animale (CGI, art. 302 bis WD à WG)	79	Contribution de solidarité territoriale (CGI, art. 302 bis ZC)			
Prélèvement sur les films pornographiques ou d'incitation à la violence et sur les représentations théâtrales à caractère pornographique (CGI, art. 1605 sexies) au taux de 33 %  Taxe pour le financement du fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant contracté des produits structurés (CGI, art. 235 ter ZE bis) au taux de 0,0642 %  84A Redevance sanitaire d'abattage (CGI, art. 302 bis N à 302 bis R)  85 Redevance sanitaire de découpage (CGI, art. 302 bis S à 302 bis W)  86 Redevance sanitaire pour le contrôle de certaines substances et de leurs résidus (CGI, art. 302 bis WC)  87 Redevance sanitaire de première mise sur le marché des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WA)  88 Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB) (0,5 € par tonne)  88 Redevance pour agrément des établissements du secteur de l'alimentation animale (CGI, art. 302 bis WD à WG)  88 Redevance pour agrément des établissements du secteur de l'alimentation animale (CGI, art. 302 bis WD à WG)	80	Imposition forfaitaire sur les pylônes (CGI, art. 1519 A)		4243	
les représentations théâtrales à caractère pornographique (CGI, art. 1605 sexies) au taux de 33 %  Taxe pour le financement du fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant contracté des produits structurés (CGI, art. 235 ter ZE bis) au taux de 0,0642 %  84A Redevance sanitaire d'abattage (CGI, art. 302 bis N à 302 bis R)  84B Redevance sanitaire de découpage (CGI, art. 302 bis S à 302 bis W)  85 Redevance sanitaire pour le contrôle de certaines substances et de leurs résidus (CGI, art. 302 bis WC)  86 Redevance sanitaire de première mise sur le marché des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WA)  87 Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB) (0,5 € par tonne)  88 Redevance pour agrément des établissements du secteur de l'alimentation animale (CGI, art. 302 bis WD à WG)  425	81	Taxe sur les éoliennes maritimes (CGI, art. 1519 B)		4244	
Taxe pour le financement du fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant contracté des produits structurés (CGI, art. 235 ter ZE bis) au taux de 0,0642 %  84A Redevance sanitaire d'abattage (CGI, art. 302 bis N à 302 bis R)  84B Redevance sanitaire de découpage (CGI, art. 302 bis S à 302 bis W)  85 Redevance sanitaire pour le contrôle de certaines substances et de leurs résidus (CGI, art. 302 bis WC)  86 Redevance sanitaire de première mise sur le marché des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WA)  87 Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB) (0,5 € par tonne)  88 Redevance pour agrément des établissements du secteur de l'alimentation animale (CGI, art. 302 bis WD à WG)  88 Nombre de tonnes  88 Autriculture (CGI, art. 302 bis WB) (0,5 € par tonne)  88 Autriculture (CGI, art. 302 bis WB) (0,5 € par tonne)  89 Nombre de tonnes  80 Nombre de tonnes	82	les représentations théâtrales à caractère pornographique	Base imposable	4245	
Redevance sanitaire de découpage (CGI, art. 302 bis S à 302 bis W)  Redevance sanitaire pour le contrôle de certaines substances et de leurs résidus (CGI, art. 302 bis WC)  Redevance sanitaire de première mise sur le marché des produits de la pêche ou de l'aquaculture  Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture  Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB) (0,5 € par tonne)  Redevance pour agrément des établissements du secteur de l'alimentation animale (CGI, art. 302 bis WD à WG)  Nombre de tonnes  Nombre de d'établissements du secteur de l'alimentation animale (CGI, art. 302 bis WD à WG)	83	Taxe pour le financement du fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant contracté des produits structurés (CGI, art. 235 ter ZE bis) au taux de	Base imposable	4252	
Redevance sanitaire de découpage (CGI, art. 302 bis S à 302 bis W)  Redevance sanitaire pour le contrôle de certaines substances et de leurs résidus (CGI, art. 302 bis WC)  Redevance sanitaire de première mise sur le marché des produits de la pêche ou de l'aquaculture  Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture  Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB) (0,5 € par tonne)  Redevance pour agrément des établissements du secteur de l'alimentation animale (CGI, art. 302 bis WD à WG)  Nombre de tonnes  Nombre de d'établissements du secteur de l'alimentation animale (CGI, art. 302 bis WD à WG)	84A	Redevance sanitaire d'abattage (CGI, art. 302 bis N à 302 bis R)		4253	
Redevance sanitaire de première mise sur le marché des produits de la pêche ou de l'aquaculture  Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB) (0,5 € par tonne)  Redevance pour agrément des établissements du secteur de l'alimentation animale (CGI, art. 302 bis WD à WG)  Redevance pour agrément des établissements du secteur de l'alimentation d'établissements du d'établissements du d'établissements du de l'aquaculture  4248  4249  4250	84B			4254	
(CGI, art. 302 bis WA)  Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB) (0,5 € par tonne)  Redevance pour agrément des établissements du secteur de l'alimentation animale (CGI, art. 302 bis WD à WG)  Nombre d'établissements  4250	85	Redevance sanitaire pour le contrôle de certaines substances et de leurs résid	dus (CGI, art. 302 b	ois WC) 4247	
l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB) (0,5 € par tonne)  Redevance pour agrément des établissements du secteur de l'alimentation animale (CGI, art. 302 bis WD à WG)  Nombre d'établissements du d'établissements du secteur de l'alimentation d'établissements du d'établissements de d'établ	86		ou de l'aquacultur	re 4248	
88 animale (CGI, art. 302 bis WD à WG)  Nombre  d'établissements  4250	87	Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de		4249	
	88			4250	